

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE**

Le 28 mai 2012

**DÉCISION DISCIPLINAIRE — OFFRE DE RÈGLEMENT  
CITIGROUP GLOBAL MARKETS INC.**

Le 14 novembre 2011, à la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre Citigroup Global Markets Inc., un participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait qu'entre le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et le 30 mars 2011, Citigroup Global Markets Inc. a contrevenu au paragraphe A) de l'article 6366 des Règles de la Bourse, en donnant accès à un de ses employés au système de négociation automatisée de la Bourse, sans avoir préalablement obtenu l'approbation de la Bourse comme il se doit.

À la suite d'une audition tenue le 18 mai 2012, le Comité de discipline de la Bourse (le Comité) a approuvé l'offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Citigroup Global Markets Inc., laquelle prévoyait l'imposition d'une amende au montant de 7 500 \$ et le paiement d'un montant additionnel de 2 500 \$, à titre de frais.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité, veuillez vous référer à l'hyperlien [http://www.m-x.ca/f\\_circulaires\\_en/decision\\_citigroup\\_05182012.pdf](http://www.m-x.ca/f_circulaires_en/decision_citigroup_05182012.pdf) (disponible en anglais seulement).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse [flarin@m-x.ca](mailto:flarin@m-x.ca).

Jacques Tanguay  
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 076-2012